

Client n° 522180

N°TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09697724 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
5347.01	BURIN CARRELAGE SDS MAX 300/50MM	1	U		24,10	24,10		
378759.01	SAPIN FRANCE CL2I 100/225- 5,00	5	ML		8,84	44,20		
	dont Eco-Contribution					(0,50)		
BON N° 15846409 DU 8/10/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
281399.01	BURIN SDS MAX AUTO-AFFUTANT (4)	1	U		52,38	52,38		
BON N° 15846547 DU 10/10/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
685139.01	VIS ROCK.TF TORX AZI 5/ 80-50 (200)	1	U		19,81	19,81		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
278912.01	LIEN BOUCLE RECUIT 120MM (1000)OBRA	1	U		9,28	9,28		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U		7,99	79,90		
	dont Eco-Contribution					(2,00)		
7629.01	SAPIN FRANCE CL2J 40/ 60- 3,00	12	ML		1,09	13,08		
352922.01	MOUSSE EXP.ENERGIE PISTOL 750ML	1	U		7,50	7,50		
BON N° 15846618 DU 13/10/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	3	U		7,99	23,97		
	dont Eco-Contribution					(0,60)		
BON N° 15846876 DU 17/10/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
80369.01	VIS ROCK.CH.TPL AZI 8/140-100 (50)	1	U		24,97	24,97		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX

SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A

Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr

N°ICS FR52ZZ501825

184 0N

Client n° 522180

N°TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09697724 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 15846936 DU 20/10/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
434649.01	LATEX PRO - 5L OBRA	1	U		28,82	28,82		
116352.01	MORTIER BETON CELLUL.561 -SAC 25KG	1	U		20,07	20,07		
383830.01	SIPOREX CARREAU EMB.625/500/100 CXE	6	U		9,16	54,96		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
2435.15	PREGYDRO BA13 270/120	3,24	M2		6,78	21,97		
	dont Eco-Contribution					(0,39)		
11740.01	COLLE SOUPLE -SAC 25KG EDILIS	10	U		23,82	238,20		
BON N° 15847091 DU 23/10/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
11880.02	JOINT RUSTIC BEIGE -SAC 25KG EDILIS	1	U		14,71	14,71		
383830.01	SIPOREX CARREAU EMB.625/500/100 CXE	3	U		14,56	43,68		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(4,93)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.792,64	20,00% 358,53	2.151,17	30/11/25	L.C.R.	17807 00849 65521960397 89

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.